



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le deux avril 2024 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Atelier du Neez, compte tenu des travaux réalisés dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, Maire. Les services préfectoraux ont été informés de ce changement de lieu de réunion.

Présents : Mesdames, MANUEL, SABROU, DUCOLONER, CASENAVE, COUSTET, BONELLI, DUPARCQ, SUBERVIE, DUFAU-POUQUET, MACON,
Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BOURG, LAPOUBLE-LAPLACE, DELALANDE, KIEWSKY, DUCARRE,

Absents avec pouvoirs : C. BERNATAS pouvoir à F. TISNE
A. DUFFAU pouvoir à R. LOUSTAU
A. BIDEGAIN pouvoir à M. LE MAIRE
H. LABAN DE NAYS pouvoir à J. DUFAU POUQUET
P. BORDANAVE-VIGNAU pouvoir à V. DUCARRE
T. LERMUSIAUX pouvoir à F. MACON

Absents excusés : A. BARTHELME
K. EL HADRIOUI

Secrétaire : R. LOUSTAU

Ordre du Jour :

- **Convention Territoriale Globale (CTG) – 2022-2026.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des voix.

1. Convention Territoriale Globale (CTG) – 2022-2026
Rapporteur : Monsieur le Maire

La Caisse d'allocations familiales souhaite rendre plus lisible les financements qu'elle apporte à ses partenaires. La convention territoriale globale (CTG) devient le cadre contractuel de référence entre la caisse d'allocations familiales et les collectivités territoriales, en lieu et place des contrats enfance et jeunesse.

La CTG est une démarche partenariale de conception d'un projet social de territoire. Elle se concrétise par la signature d'une convention conclue entre la CAF des Pyrénées-Atlantiques, la CA Pau Béarn Pyrénées et l'ensemble des communes. La démarche est pilotée par la CAF des Pyrénées-Atlantiques et la CA Pau Béarn Pyrénées et associe l'ensemble des communes du territoire souhaitant s'inscrire dans cette réflexion.

Cette évolution génère des nouvelles modalités de financement des structures appelées "Bonus territoires". Ces derniers sont versés directement aux gestionnaires de services et équipements en remplacement des anciens contrat enfance et jeunesse.

Le contrat enfance et jeunesse de la CA Pau Béarn Pyrénées étant arrivé à échéance au 31/12/2021, la collectivité s'est engagée par délibération du conseil communautaire du 30 juin 2022 dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG). Afin de sécuriser les recettes de chaque établissement du territoire, un accord cadre préalable à la mise en œuvre de la CTG, a été signé entre la CAF64 et la CAPBP. Celui-ci a ainsi permis de verser le montant des financements attendus pour les exercices 2022 et 2023.

Pour la Commune de Jurançon, deux conventions « transitoires » d'objectifs et de financement ont été proposées dès 2023, permettant à la Commune de percevoir les « bonus territoire CTG » pour les offres d'accueil périscolaires dans nos groupes scolaires publics et extrascolaires (Centre de loisirs). Ces recettes, qui s'ajustent en fonction des heures d'accueil réellement effectuées, s'ajoutent aux aides de la CAF versées au titre des « prestation de services ».

La Convention Territoriale Globale couvre un large champ de thématiques relevant de la branche familles de la caisse d'allocations familiales à savoir : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité (Thématiques dites obligatoires d'une CTG), le logement et cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la solidarité et l'animation de la vie sociale. Sur le territoire de la CAPBP, il a été proposé, pour commencer, d'articuler le plan d'action de la CTG 2022 – 2026 autour des 4 thématiques obligatoires : la petite enfance, enfance, jeunesse, la parentalité et selon 4 axes d'intervention :

- Axe 1 : Maintenir et développer d'une offre de services de qualité, innovante, adaptée aux besoins du territoire pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- Axe 2 : Accompagner les parentalités,
- Axe 3 : Développer les compétences, les échanges et l'attractivité des métiers de ce secteur,
- Axe 4 : Mettre en place des espaces inter institutionnels de coordination de la CTG.

Des avenants seront possibles dans le cas où de nouvelles actions seraient éligibles à ce partenariat.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver la Convention Territoriale Globale de la CA Pau Béarn Pyrénées pour la période 2022-2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention territoriale Globale et tous les actes qui s'y rattachent.

Janine DUFAU-POUQUET : je trouve que c'est très bien écrit, mais concrètement on parle peu des jeunes. On sait que la délinquance démarre de plus en plus tôt, il faudrait prévoir le changement de ce qu'on appelait les ados par le passé pour pouvoir les prendre en charge.

Florence MACON : cette étude qui a commencée il y a plusieurs années, et qui nous engage jusqu'en 2026, part sur des données un peu passées. Il me semble que les données INSEE de

2022 n'ont pas été prises en compte. Sur les 15/24 ans, 15 % de la population sont non insérés par rapport à leur tranche d'âge sur l'agglomération. Pour Jurançon cela représente plus de 20 %. Cela est à prendre en compte dans le classement des Quartiers Politique de la Ville, ou Jurançon n'a pas été classée.

On remarque qu'il y a beaucoup de questionnements sur la santé. Je pense qu'il doit y avoir d'autres questions dans une Convention Territoriale Globale. Les axes restent assez généraux. Je m'interroge sur la manière dont la Commune a été impliquée sur ce travail pour identifier les plans d'action.

M. LE MAIRE : c'est un diagnostic ancien, il date de 2018/2019. Je doute de son actualité. On voit que la population a particulièrement changé depuis 3 ans. La ville de Jurançon était à l'orange en ce qui concerne les jeunes en non-insertion. C'est à relativiser.

Pour ce qui concerne le CLAS, j'ai noté que nous n'étions pas dans les 4 villes citées. Je crois c'est le problème de ces documents administratifs qui arrivent très tard. Le CLAS de Jurançon a été mis en œuvre ultérieurement. Il ne pouvait pas être dans l'étude préalable.

Une Convention Territoriale Globale va permettre la pérennisation des financements. Dans le cadre de la convention, les 4 thématiques obligatoires : petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, ne concernent que les 4 villes qui n'ont pas transféré la petite enfance (Billère, Lons, Gan et Lescar). Toutes les autres sont sur les thématiques obligatoires hors petite enfance. Derrière la CTG, c'est d'aller vers une forme de mutualisation des moyens, d'une harmonisation des moyens sur un territoire. Il y a des déclinaisons dites territoriales : comité de pilotage, comité technique, qui sont souhaitables et qui vont être mis en œuvre pour l'application des politiques, mais qui laissent une forme d'autonomie locale sur les choix politiques en matière de politique jeunesse, de parentalité.

Il y a une CTG globale, que je vous propose de signer ce soir. La CTG globale doit permettre de mutualiser les moyens sur les questions de parentalité par exemple. C'est la même question pour l'enfance, les centres de loisirs...

La difficulté, c'est que nous sommes sur une convention 2022/2026 et que mettre en œuvre des outils techniques de pilotage sur les deux dernières années, c'est plus complexe. Nous développerons dans cette période une déclinaison locale qui nous permettra une mise en œuvre en 2026-2030. Je partage votre sentiment sur le caractère technocratique de ce document. J'ai eu beaucoup de mal à rentrer dans l'analyse préalable.

Ce document reste un document de mutualisation.

Ce document est totalement déconnecté du diagnostic qui va arriver de la prévention jeunesse, réalisé par la CDAPBP, et qui va dresser un état sur la situation préventiviste relatif à la jeunesse. C'est un autre domaine.

F. MACON : les communes rencontrent un problème avec la mobilisation des associations sur les territoires. Quand on regarde les axes, par rapport à la prévention, il n'y a pas grand-chose sur le plan d'action. Le diagnostic qui est fait et le plan d'action qui en ressort, il n'y a pas grand-chose qui renforce la question de l'accès à la formation, à l'emploi des jeunes. On va faire une nouvelle fois des réseaux, des comités techniques...

M. LE MAIRE : on est en 2024, les élections seront en 2026, c'est un cadre de travail politique fort également, personne ne va vouloir dire les choses en cette période. Personne n'est naïf. Mettre en œuvre des comités maintenant, ce n'est pas productif. Il faut engager une démarche qui s'inscrira pour le plan d'action 2026/2030. C'est très important et cela justifie également, le soutien financier de la CAF.

Je vais demander des précisions sur la mise en œuvre territoriale, sur les comités de pilotage et le comité technique. Il y a déjà un travail qui est réalisé au-delà de trois politiques prioritaires sur les politiques de logement et cadre de vie. Je vous rappelle que vous avez voté une motion sur l'aménagement sur les logements sociaux. L'inclusion numérique avec l'EPN permet d'accéder

au Numérique de certaines populations. La solidarité et l'animation dans le social par le biais des associations.

C'est donc une convention cadre que je mets au vote.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **approuve la Convention Territoriale Globale de la CA Pau Béarn Pyrénées pour la période 2022-2026,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la Convention territoriale Globale et tous les actes qui s'y rattachent.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite porter à connaissance de l'assemblée, les informations suivantes :

- Office 64 de l'Habitat : l'Office nous a informé d'une campagne de ravalement et de réhabilitation énergétique. Cette réhabilitation comprendra : une Isolation thermique par l'extérieur, la création d'une VMC collective, remplacement des garde-corps pour préserver l'intimité des balcons, reprise des isolations en comble, remplacement des chaudières individuelles. Les opérations ont déjà débuté et le rendu énergétique est déjà constaté.

Nous avons tenu une réunion pour présenter le projet de Pau Béarn Habitat. Aucune question n'a été éludée. Les personnes présentes ont validé les questionnements sur l'aménagement. Ils ont bien pris note du phasage des travaux. La hausse des loyers a également été présentée avec la règle fixée sur le maxima et la contrepartie des économies d'énergies réalisées.

Dans ce cadre j'ai été destinataire d'un courrier de l'Office 64. Ce courrier fait également suite aux courriers envoyés aux offices publics. Ce courrier fait état de l'ensemble des opérations de rénovations qui vont avoir lieu dans les logements situés sur la Commune. Certains travaux ont déjà débuté, et les premiers locataires concernés ont constaté un rendu énergétique important.

Mme J. DUFAU-POUQUET : la suppression des garages a-t-elle posé problème ?

M. Le Maire : 2 questions ont été posées sur les garages.

Le sentiment général c'est que les sources de chaleur importantes liées aux sols artificialisés, les personnes ont compris que la re -végétalisation des sols va provoquer un changement très important pour le bien être général. Je peux vous indiquer que sur Toulouse cela a provoqué une diminution des températures sur certains quartiers de 7 à 8 degrés. Tous les garages ne sont pas supprimés. Les riverains présents ont compris que le fait qu'il n'y ait plus de garages, limitera les trafics et facilitera la vidéosurveillance. Ces garages sont une zone de passage assez importante.

Dans la hiérarchisation des travaux, la partie végétalisée sera différente des autres blocs.

Mme J. DUFAU-POUQUET : des ascenseurs vont-ils être prévus ?

M. le Maire : les Vendanges n'ont pas d'ascenseurs. Lors de la réunion, Monsieur le Directeur nous a indiqué qu'il ne rencontrait pas de difficultés de location dues à un étage élevé. 98 % du parc locatif est loué.

Mme MANUEL : Les personnes qui ont besoin d'être logées acceptent l'étage élevé.

Nous avons demandé la mise en place d'ascenseurs extérieurs, tant pour l'OD64 que pour PBH, c'était techniquement très compliqué.

Mr le Maire : pour information, 457.000 euros ont été attribués par la DETR pour le projet de pôle associatif et sportif.

- **Fonctionnement du CCAS :** Nous avons été confrontés à une difficulté due à l'absence d'un agent pour raison de santé. Nous avons décidé de réserver l'après-midi du jeudi afin que les élus municipaux et les administrateurs puissent avoir des rendez-vous dédiés auprès des services. Cela permettra aux agents de mieux absorber la masse de travail.
F. TISNE : nous vous demandons également de réserver vos appels et vos mails sur ce créneau réservé.
J. MANUEL : nous avons pris la décision de fermer au public tous les après-midis. Je ne suis pas favorable à cette nouvelle organisation.
F. TISNE : nous avons travaillé en concertation avec la directrice adjointe du CCAS. La directrice adjointe a approuvé la démarche.
- **M. DELALANDE :** je porte à votre information, la convention de partenariat qui va être signée avec le 5^{ème} RHC et la Commune. Le but est d'échanger et rapprocher les populations et le 5^{ème} RHC dans le cadre de l'échange Armée/Nation. Nous y voyons une opportunité notamment pour améliorer le piquet d'honneur lors des commémorations au monument aux morts. Nous aurons des possibilités de visites des collégiens lors de passations de commandement, pour visiter le matériel, accéder au simulateur, découverte des différents corps de métiers...
Nous pourrions avoir des partenariats pour organiser des manifestations conjointement. La Commune pourrait également mettre à disposition des infrastructures sportives ou culturelles.
M. Le Maire : ce régiment emblématique a fait la démarche de nous contacter. C'est une sorte de jumelage. Je pense que cela fait partie de ce lien Nation/Armée. Il n'y a pas de contingence financière. Ce partenariat a du sens.

Questions du groupe d'Opposition :

- **Colos apprenantes :** la Commune subventionne-t-elle en partenariat avec l'État ?
I. DUCOLONER : nous avons demandé à la Maison Léo Lagrange où en étaient les colos apprenantes pour les primaires car nous n'avons des propositions que pour les ados. A ce jour, nous n'avons pas de retour. Nous allons, l'année prochaine, nous rapprocher des Francas pour essayer d'avoir de meilleurs retours, de meilleures opportunités à ce sujet. Au CCAS nous n'avons pas de demande en ce sens.
F. MACON : Il y a un dispositif pass colo pour les enfants nés en 2013. Il y a une aide pouvant aller jusqu'à 300 euros par famille. Cela me semble intéressant à donner soit aux familles CCAS soit à l'école puisque c'est l'année de transition entre l'école et le collège. Sur la combinaison entre pass colo et colo apprenante, c'est une participation jusqu'à 100 euros par jour et par enfant avec un plafond à 8 jours. Une famille qui fait partir un enfant, peut avoir jusqu'à 800 euros sur 15 jours. Si la famille a également un quotient familial inférieur à 750, elle bénéficiera également de l'aide de la CAF. Aujourd'hui, les enfants peuvent partir quasiment gratuitement. La colonie de vacances c'est une première expérience de vivre ensemble. La Jeunesse au Plein Air (JPA), est une association qui regroupe l'ensemble des propositions de séjours de vacances proposés dans le 64 pour toutes les associations d'éducation populaire fédérées du Département, au-delà des Francas 64.
- **Moustiques tigre :** rappel des précautions à prendre via la presse le magazine et le net ?
P. HAMELIN : nous faisons tous les ans une communication sur le site internet. Nous allons renouveler et diversifier la communication sur ce thème. Des animations seront également réalisées autour de la nature. Chacun doit faire des efforts pour limiter cette propagation. En France, le moustique tigre continue à progresser.
En matière de santé publique, a eu lieu au mois de mars à Jurançon, une campagne menée dans le cadre de Mars Bleu. Il s'agit de la promotion de la détection du cancer

colorectal. C'est un sujet complexe mais qui en termes de santé publique, mérite vraiment un coup de projecteur. Aujourd'hui, tout un chacun peut se rendre en pharmacie pour chercher le kit de dépistage.

- Horaires de la déchetterie : nouveaux horaires....

P. HAMELIN : le conseil communautaire a validé les nouveaux horaires. Pour ce qui concerne le site de Jurançon, la déchetterie est ouverte tous les jours et le dimanche uniquement le matin. En semaine, la journée de fermeture est le mercredi, qui, en termes de fréquentation est la 4^{ème} journée.

Le nouveau mode d'accès qui est mis en place depuis le 2023, afin que ce service public qui a un prix élevé, bénéficie aux résidents de l'agglomération. Une partie de l'effectif est en passe d'être atteint car les tonnages ont baissé sensiblement. La nouvelle grille d'ouverture correspond aussi à ce constat. La journée de fermeture permet aux agents de procéder à l'organisation des moyens (nettoyage etc...) sans le ballet permanent des véhicules. Il existe d'autres déchetteries ouvertes sur l'agglomération le mercredi (Bizanos, Lescar, pour le Sud de l'Agglomération).

J. DUFAU-POUQUET : Il y aura des horaires d'été et des horaires d'hiver. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 10 h à 19 h 00 à partir du 1^{er} mai et ce jusqu'à fin octobre. Le samedi 9 h – 19 h 00 et le dimanche 9 h 00 – 12 h 00. La période d'hiver 10 h 00 17 h 00 et le samedi 9 h 00 à 17 h 00 et le dimanche 9 h 00 – 12 h 00. Je souhaite revenir sur certains propos tenus. J'ai posé la question lors du dernier Conseil Municipal car c'était inscrit à l'ordre du jour de la Conférence Communautaire Environnement et je souhaitais connaître la position de notre Commune. Il m'a alors été rétorqué que nous étions en Conseil Municipal et non en conseil communautaire. Je suis Jurançonnaise, pendant tous ces mandats nous nous sommes évertués à essayer d'avoir des informations sur l'agglomération. Nous n'en avons jamais eu de votre part. Actuellement j'ai la chance d'être représentante au sein de l'Agglomération et d'obtenir des informations. Cette action ne s'inscrit pas dans le cadre de la « politique », mais il s'agit juste de donner la meilleure information aux Jurançonnais.

M. Le Maire : en Conseil Communautaire je défends les intérêts de la Commune. Ça a notamment été le cas sur deux questions lors du dernier Conseil Communautaire. Concernant les informations de l'agglomération, vous êtes conseillère communautaire, nous nous efforçons de retranscrire les événements particuliers qui sont importants pour la Commune.

P. HAMELIN : lors du prochain Conseil Municipal, nous proposerons à l'assemblee une convention entre l'agglomération et la commune pour une prestation de service qui traite les déchets à l'échelle de l'agglomération. Une présentation sera faite.

M. LE MAIRE : dans le cadre de mon mandat de Maire je ne regarde pas du tout la couleur politique de l'idée présentée, mais uniquement l'intérêt pour la Commune et pour les administrés. Je ne fais pas de vote politique et à l'agglomération, si les gens ont bien lu ce que j'ai dit lors de mon intervention sur le logement social, elle n'était pas forcément très tendre pour certains décideurs actuels. C'est notre intérêt à tous.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Jean-Paul ROZEC, décédé. Jean-Paul ROZEC a été collaborateur de notre Commune au sein des Services Techniques.

Madame J. DUFAU-POUQUET : je suis très touchée par cette nouvelle et je pense bien à sa maman.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance
Robert LOUSTAU

Le Maire,
Michel BERNOS